

Monsieur le Sénateur,  
Madame la Conseillère Régionale,  
Monsieur le Conseiller Général  
Madame la Présidente de la CCVD  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs, chers amis,

La commission environnement, l'ensemble du Conseil municipal et moi-même sommes heureux d'inaugurer, avec vous ce jour, la restauration des vitraux de notre église et de ses protections grillagées.

Bien que cet édifice - datant du 13<sup>e</sup> siècle, aux vitraux réalisés au 19<sup>e</sup> et dont le saint patron n'est autre que Saint Martin - présente un charme modeste mais indéniable, il n'est ni classé ni inscrit en tant que monument historique. En conséquence, son entretien très coûteux ne peut prétendre à d'importantes subventions. Il faut rappeler, que l'Eglise n'a plus à sa charge les édifices religieux préexistants à la loi de 1905. Toutes dépenses reposent sur le budget des communes et donc sur ses habitants. Seul l'entretien courant est assuré par le denier du culte.

Au-delà de tout attachement religieux, mais eu égard à ce patrimoine culturel et culturel, qui nous a été confié et, qui depuis plus de sept siècles valorise notre commune et sa région, chaque génération a le devoir, dans la mesure du possible, de veiller à sa sauvegarde comme à l'ensemble de notre patrimoine. Le souhait de vos élus est, entre autre, que Saint-Martin-de-Nigelles présente toujours le visage d'une petite commune entretenue, où il fait bon vivre, aux yeux de ses habitants et de ceux qui la traversent. Aujourd'hui l'ensemble de notre patrimoine bâti souffre manifestement du manque d'entretien faute de temps ou de moyens à travers les âges.

Pour en revenir à nos vitraux, dont vous pouvez admirer la restauration...  
Je tiens à souligner que l'accomplissement de ce projet n'aurait pu être atteint sans l'aide financière et morale de Monsieur le Sénateur-Maire Gérard Cornu. En effet, voilà un peu plus d'un an à quelques jours près, qu'il nous a reçus, Maria, Roger et moi-même, dans sa municipalité de Fontenay-sur-Eure et nous a laissé entendre qu'une aide substantielle pourrait nous être accordée pour la sauvegarde des vitraux dont l'état était très préoccupant. Cette aide au titre des travaux divers d'intérêt local représentant 50 % du montant HT, nous a été confirmée quelques mois plus tard. Ce geste, M. le Sénateur, témoigne de votre confiance dans les projets que nous essayons de mener à bien dans l'intérêt de notre patrimoine, de notre village et de son histoire.

La commission environnement a défendu ce projet avec succès devant le Conseil municipal qui l'a approuvé. Puis, un appel d'offre a été lancé en juillet 2007. Après délibération et suivant les critères requis, l'atelier Lorin, dirigé par M. Hermet maître verrier, représenté aujourd'hui par M. Léger, a été retenu parmi cinq candidatures. Le chantier a débuté le 23 octobre 2007 et s'est achevé le 15 décembre.

Le coût total des travaux s'élève à 12 897, 13 euros H.T. Lors de la réception de ce chantier, il y a quelques jours, en présence de M. Loizet, adjoint aux travaux, c'est avec passion que M. Hermet nous a parlé de son métier, de son travail et de nos vitraux. La réputation de l'atelier Lorin n'est plus à faire. Grandes ou petites, églises, collégiales ou cathédrales, depuis plusieurs décennies, bons nombres de vitraux lui ont été confiés : Chartres, bien sûr, mais aussi, Le Mans, Tours, Bordeaux et bien d'autres encore.

Avant de se lancer dans d'autres travaux que nous subodorions, nous avons sollicité auprès du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine d'Eure-et-Loir un diagnostic sanitaire de l'église. Un technicien des Bâtiments de France s'est rendu sur place afin d'établir un bilan complet du clos et du couvert. L'analyse de ce spécialiste a révélé d'urgentes interventions :

- la réfection des vitraux affaiblis et endommagés (*ce qui est fait*) ;
- la révision complète de la toiture - le manque de tuiles ou d'ardoises, particulièrement sur le clocher et l'absence d'entretien régulier des chéneaux ont peu à peu engendré des problèmes d'étanchéité à l'intérieur de l'édifice (*des demandes de devis sont en cours*) ;
- la réfection du plancher du clocher et le remplacement des deux poutres soutenant la charpente renversée du collatéral, qui ont été étayées en attendant l'intervention du charpentier prévue dans les semaines à venir (*un avis d'appel à la concurrence vient d'être lancé, les travaux sont envisagés pour le premier semestre 2008*) ;
- et enfin, le jointement des pierres sur les façades, autres sources d'infiltration des eaux pluviales.

Nous sommes conscients et avertis aujourd'hui de ce qu'il reste à réaliser pour conserver notre église. Le budget de notre commune ne peut supporter de tels travaux sans subvention. Mais, restons confiants. Fort de nos motivations et de notre pugnacité, je suis convaincue que nous trouverons encore une fois les aides nécessaires pour mener à bien ces chantiers d'urgente nécessité.

Voilà, pour ce qui concerne l'inauguration du premier grand chantier initié par la commission environnement. D'autres vont suivre, à savoir la rénovation complète du lavoir de la Perruche, entièrement financée par la Communauté de Commune du Val Drouette et le lavoir d'Eglancourt financé par notre commune dans une moindre mesure.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à M. Léger.